



Ouvrir un commerce à l'étranger avec des produits français

Par **Nickel87**, le **11/02/2013** à **19:53**

Bonjour,

J'ai la double nationalité française/marocaine et j'aimerais ouvrir, au Maroc, un magasin de vente de vêtements et d'accessoires. Les produits seraient achetés en France (produits aux marques connus, type Zara ou H&M ; et aux marques non connus, type boutiques indépendantes), ils seraient donc exporter vers le Maroc.

Du coup, je me pose beaucoup de questions !

- Tout d'abord, est-ce qu'on a le droit de revendre à l'étranger des produits achetés ici ? Doit-on demander l'autorisation à la marque ? Ou est-ce que l'achat, on devient donc propriétaire de la chose, suffit-il pour revendre le produit ?
- De plus, doit-on déclarer ces marchandises aux douanes ?
- Enfin, cette activité doit-elle être déclarée en France ou uniquement au Maroc ? Est-il obligatoire d'avoir le statut de commerçant en France vu que l'activité se passe au Maroc ?

Merci pour vos réponses !!! [smile4]

Par **amajuris**, le **11/02/2013** à **20:21**

bjr,
il me semble que tout produit exporté doit être déclaré à l'administration comme il doit être
déclaré dans le pays entrant.
cdt